

Lettre de Louis Pierson à Fernand Dehousse (Liège, 19 mars 1951)

Légende: Le 19 mars 1951, Louis Pierson écrit à Fernand Dehousse, sénateur socialiste belge et très actif militant pro-européen, pour s'insurger contre l'attitude du gouvernement et des milieux charbonniers belges à l'égard du plan Schuman.

Source: Archives historiques des Communautés européennes, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Fernand Dehousse, FD. FD 127.

Copyright: (c) Archives Historiques de l'Union européenne-Florence

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_louis_pierson_a_fernand_dehousse_liege_19_mars_1951-fr-2cffe9bb-a67c-4538-821a-3f13425116b8.html

Date de dernière mise à jour: 13/09/2012

Lettre de Louis Pierson à Fernand Dehousse (Liège, 19 mars 1951)

Louis PIERSON
rue de Chaudfontaine, 15,
Liège

Le 19 mars 1951.

Mon cher Fernand,

Bravo pour ton article dans “ Le Peuple ” de ce jour !

Tu y exposes lumineusement avec cet esprit cartésien que je t’ai toujours connu, les avantages évidents du plan Schuman, tant d’un point de vue économique que politique.

Tu sais de longue date combien le problème charbonnier en liaison avec la situation économique générale de notre pays, m’a toujours préoccupé.

Aussi ne t’étonneras-tu pas que je t’adresse spontanément ces quelques (?) lignes.

Je suis en effet véritablement écœuré en constatant tout d’abord la veulerie du Gouvernement — qui n’a même plus la pudeur de s’en cacher — qui n’est qu’un hochet dans les mains d’intérêts privés et par surcroît minoritaires.

Il ne faut en effet pas perdre de vue que plus de 1.500.000 travailleurs belges sont occupés dans l’industrie transformatrice ... basée sur le charbon dont l’extraction occupe 150.000 ouvriers (dont environ 50.000 étrangers) !

Or le Gouvernement protège intégralement les charbonnages mais par une curieuse aberration livre l’industrie transformatrice à la concurrence étrangère.

Les charbonnages belges sont protégés depuis 1930, c’est-à-dire depuis 20 ans, contre toute concurrence étrangère.

L’industrie transformatrice est obligée d’acheter le charbon belge, actuellement le plus cher du monde, mais doit lutter à l’exportation contre ses concurrents qui paient leur charbon plus de 200 fr. moins cher à la tonne.

Plus fort : les produits finis étrangers fabriqués au départ de charbons bon marché, entrent librement en Belgique, mais l’industrie transformatrice belge n’a pas le moyen de se défendre puisqu’elle n’a pas accès aux sources de charbon bon marché.

Plus fort : l’an dernier, les charbonnages belges ont vendu à l’exportation au prix mondial; l’industrie étrangère a retourné ce charbon en Belgique en l’incorporant dans des produits finis alors que les produits similaires belges étaient obligatoirement fabriqués en partant de charbon belge beaucoup plus cher.

Comment veut-on, dans ces conditions, que l’économie belge puisse subsister ?

Et comment peut-on expliquer qu’un régime préférentiel soit réservé à nos charbonnages au détriment de l’ensemble de notre économie ?

Et que devient dans tout cela le souci d’éviter le chômage ? Il semble que le seul chômage que l’on veuille éviter soit celui qui frapperait les mineurs. Quant au sort des autres travailleurs, il ne paraît pas que l’on s’en occupe le moins du monde, et cependant ce sont eux qui constituent la grosse majorité et dont le sort dépend essentiellement du pain de l’industrie qui les occupe, c’est-à-dire du charbon.

Mais ce charbon n'est du pain que pour autant qu'il soit assimilable et économiquement valable.

Ce n'est plus le cas du charbon belge et dès lors :

— ou bien les charbonnages feront l'effort voulu pour s'adapter aux nécessités de la concurrence et à cet égard personne ne pourrait contester le fait que le plan Schuman constitue un atout certain puisque d'une part, il apporte des fonds pour le rééquipement qui ne doivent donc pas pour autant être prélevés sur la communauté belge, et que d'autre part, par la discipline même qu'il impose, il constitue un aiguillon certain vers le progrès. Si les charbonnages belges continuaient, comme depuis 20 ans, à vivre dans un régime de protection, pourquoi feraient-ils des efforts pour sortir de leur situation défavorable par rapport aux charbonnages étrangers ? Preuve : n'a-t-on pas vu les rendements augmenter de plus de 100 Kgs. par ouvrier (fond et surface réunis) depuis un an environ ... du fait de la forte régression des subsides gouvernementaux ? En ce domaine, comme en tous autres, nécessité est génératrice d'effort et d'initiative.

— ou bien, ils disparaîtraient, même si le Gouvernement continuait à les protéger. En effet, comment l'industrie transformatrice pourrait-elle continuer à vivre avec un prix de charbon aussi exorbitant. Dès lors, qui consommerait le charbon belge ? ou bien on ne l'extrairait plus, ou bien il faudrait le vendre à l'étranger ... au prix mondial. Et dans ces conditions, pourquoi l'industrie belge n'a-t-elle pas son charbon à ce prix ?

Je te disais plus haut que j'étais écœuré de l'anarchie gouvernementale qui paraît s'acharner, je voudrais croire que c'est inconsciemment, à torpiller notre économie.

Mais je ne suis pas moins sidéré de constater qu'en général la presse emboîte le pas ! Pas question de se préoccuper de l'intérêt général du pays ! Seul compte, semble-t-il, l'intérêt particulier des charbonniers.

Tu crois que j'exagère ? Impossible de faire entendre dans la presse une opinion qui ne cadrerait pas avec la manière de voir des charbonniers. Bien sûr tu es une exception !

De nombreuses tentatives ont été faites, mais sans aucun résultat.

N'est-il pas non plus assez symptomatique de constater combien les intérêts des communistes et ceux des patrons charbonniers sont parfaitement identiques en ce qui concerne l'opposition au plan Schuman. " Le Drapeau Rouge " ne cesse depuis quelque temps, de tresser des couronnes aux bourgeois les plus réactionnaires !

Ce qu'il faudrait absolument faire reconnaître par les charbonniers et par la presse dite bien pensante, c'est qu'ils veulent absolument se maintenir dans un régime de protection qui sauvegarde leurs intérêts privés sans aucun souci du bien général. Mais dans aucun journal, on ne parvient à insérer cette constatation.

On critique le plan Schuman, on en fait un épouvantail, l'opinion publique croit que c'est arrivé, mais on a bien soin de taire ce que l'on pense effectivement, c'est-à-dire le but final que l'on veut atteindre : maintien de la protection.

Mieux que cela : on s'insurge contre le soit-disant " dirigisme intégral " de la Haute-Autorité, parce qu'on sent bien que cela pourrait constituer la fin d'un régime de spoliation, mais on a bien soin d'éviter de constater que l'on vit soi-même depuis 20 ans dans un dirigisme bien plus fort et à sens unique (forte organisation des charbonnages dont la politique est centralisée par Cobechar et la Fédération des Associations Charbonnières, ce qui supprime toute concurrence à l'intérieur, organisation que vient encore renforcer la protection gouvernementale, ce qui supprime toute concurrence étrangère).

J'ai entendu à deux reprises une conférence de M. P. Delville, délégué par les patrons charbonniers aux négociations du plan Schuman. Il va même jusqu'à dire que le Gouvernement se préoccupe de trouver une mesure de sauvegarde (des intérêts charbonniers, bien entendu !) en envisageant de pouvoir se retirer éventuellement du plan Schuman ... si on n'arrivait pas à descendre le prix de revient du charbon belge au

niveau du prix moyen du marché unique ! Il ne dit pas si dans une telle éventualité, les charbonniers rembourseraient les sommes touchées de leurs collègues étrangers par l'intermédiaire du fonds de péréquation !

Mais il affirme clairement et il le montre par des diagrammes, qu'après 5 ans d'efforts extraordinaires, le prix moyen du charbon belge, en se montrant optimiste et il insiste sur ce point, pourrait sans doute être ramené de 690 à 620 frs. la tonne ... au lieu de 472 frs. (prix du marché unique).

Après les 5 ans ? Mystère !

Mais il en conclut qu'il ne faudrait pas limiter la période pendant laquelle les charbonnages recevront des milliards à la fois du Gouvernement et du fonds de péréquation. Et tout cela est dit sans le moindre sourire !

Il ajoute que ce régime ne devrait prendre fin que le jour où l'industrie charbonnière belge aurait pu amener son prix de revient au niveau du prix du marché unique. Mais il a soin de préciser au préalable que ce moment n'arrivera jamais, car à supposer même que les salaires et charges sociales soient identiques dans les pays couverts par le plan, il signale que le prix de revient belge serait encore le plus haut, étant donné que l'on ne peut imaginer un instant que le rendement des charbonnages belges puisse atteindre celui des charbons étrangers.

Et alors ? sans en prendre la responsabilité, il insinue que des bruits circulent dans les sphères compétentes de l'Administration du plan Schuman en vertu desquels la Belgique ne pourrait faire face aux difficultés de sa situation charbonnière, qu'en dévaluant sa monnaie.

Et voilà ! De qui se moque-t-on ?

Et la bataille contre le plan Schuman va seulement commencer, puisqu'il faut éviter à tout prix sa ratification !

Mon cher Fernand, tu m'excuseras de m'être laissé emporter par une question qui m'est chère entre toutes ... et au sujet de laquelle je pourrais continuer à t'entretenir, si c'était nécessaire, pendant de longs moments encore...

Je crois en tout cas que c'est le moment ou jamais, pour ceux qui se sont rendu compte que notre Pays ne se sauvera qu'en s'incorporant dans un territoire élargi, de se serrer les coudes afin de constituer un rempart à même de résister à la vague qui va vouloir déferler dans les prochains mois.

A ton entière disposition en tout cas si tu considérais que ma modeste contribution, de caractère économique, était susceptible de renforcer le mouvement à entreprendre sans tarder.

Crois, mon cher Fernand, à ma bonne vieille amitié.

Monsieur Fernand Dehousse
Sénateur
rue St. Pierre, 13,
Liège

P. S. As-tu lu le rapport de la firme américaine Robinson qui a fait l'an dernier une enquête dans les charbonnages belges ? Ce rapport est resté confidentiel, on se demande bien pourquoi, puisque les charbonniers prétendent qu'il est erroné ! Pourquoi ne l'ont-ils pas fait publier ... en le démolissant ! C'est assez troublant. Je t'en adresse une copie sous ce pli.

Louis